ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Atelier industriel et aeronautique de Bordeaux-Floirac

Question écrite n° 40569

Texte de la question

M. Pierre Garmendia appelle l'attention de M. le ministre de la defense sur la situation actuellement connue en terme d'effectif au sein de l'atelier industriel et aeronautique de Bordeaux-Floirac et de son antenne de Cestas. En effet, cet effectif s'eleve actuellement a 1 250 employes alors que le nombre minimum pour un fonctionnement convenable de l'etablissement est de 1 300, il est evident que des embauches s'averent aujourd'hui necessaires et ce a plus d'un titre. Effectivement, la haute technicite des travaux de maintenance effectues, due aux tres grandes competences et qualifications du personnel, necessite que des creations d'emplois ainsi que le remplacement des departs a la retraite aient lieu sans attendre. Faute de telles mesures, c'est tout un savoir-faire quasiment irrecuperable qui disparaitrait sans qu'il y ait eu la moindre transmission de celui-ci. Si une telle hemorragie du personnel - 200 emplois disparus depuis quatre ans - continue, dans dix ans c'est 50 p. 100 des effectifs qui auront ete supprimes. Or, compte tenu de sa competitivite, l'entreprise pourrait traiter aujourd'hui de nouveaux marches, meilleur moyen de la sauvegarder si les effectifs sont en nombre suffisant. Il lui demande donc quand il compte donner des moyens d'embauche et ce tres rapidement afin de maintenir et meme developper ce site exemplaire.

Texte de la réponse

Les Ateliers industriels de l'aeronautique (AIA), etablissements de la delegation generale pour l'armement (DGA), assurent 40 p. 100 de la maintenance industrielle des aeronefs militaires en France. Les armees francaises accordent, en effet, une priorite a ces etablissements, compte tenu de leur haut niveau de technicite et de leur capacite a effectuer dans les meilleurs delais la reparation des materiels operationnels. Toutefois, depuis quelques annees, la conception et la fiabilite accrue des nouveaux materiels ont reduits la charge de travail de la maintenance industrielle. De plus, la diminution des credits de maintien en condition operationnelle a limite les envois en reparation. Il en est resulte une baisse des effectifs, qui a cependant ete attenuee par un transfert de reparations du secteur concurrentiel. Cette politique de transfert ne saurait neanmoins etre poursuivie, car elle accroitrait les difficultes de l'emploi dans le secteur concurrentiel et conduirait a une perte de competence chez certains equipementiers. Pour faire face a cette situation et maintenir le plan de charges des AIA a un niveau suffisant, des partenariats avec des reparateurs du secteur concurrentiel sont recherches, ce qui constitue une solution adaptee a la prospection sur les marches etrangers. Le renouvellement des personnels en vue du maintien des competences de l'AIA de Bordeaux est un enjeu tres important. Ce sujet concerne l'ensemble des etablissements et services de la DGA et fait actuellement l'objet d'une reflexion tres approfondie.

Données clés

Auteur : M. Garmendia Pierre
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40569

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE40569

Rubrique : Construction aeronautique
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3482
Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4702